

L'ajournement

mier ministre (M. Trudeau) a raison et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a raison. Les députés d'en face semblent dire: «Peu importe ce que les gens disent puisqu'ils ont tous tort». Ce sera la perte de ce gouvernement. Nous sommes dès maintenant prêts à en former un autre.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 10 heures, en conformité de l'article 58(11) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE RAPPORT McDUGALL—LA RÉORGANISATION DU MINISTÈRE. B) LE RÔLE DU MINISTRE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, la question que j'ai posée le 2 février au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), laquelle figure à la page 14555 du hansard de ce jour-là et à laquelle j'ai obtenu une réponse peu satisfaisante à propos de la réorganisation du ministère, découlait de faits observés au cours d'au-delà d'une décennie de changements fonctionnels et organisationnels rapides et souvent inutiles survenus dans le ministère. Je songeais, par exemple, à la restructuration hiérarchique et à la nouvelle désignation subséquente de tous les postes au ministère des Affaires extérieures selon, je présume, un organigramme qu'on a dû trouver dans l'un des manuels de la Harvard Business School. Par exemple, certains chefs de division sont devenus directeurs généraux. En outre, la structure hiérarchique traditionnelle a été surimposée à la structure hiérarchique dans les missions à l'étranger.

Je songeais également à l'imposition, par exemple, de la négociation collective et de la «budgétisation» qu'on a remplacée depuis par un autre type de budgétisation, à l'imposition du bilinguisme dans un ministère qui, j'ose le dire, et cela remonte aussi loin qu'aux années 50 et 60, était plus bilingue que tout autre ministère du gouvernement, ainsi qu'à l'obligation d'intégrer d'abord le personnel de soutien étranger et ensuite le personnel en service à l'étranger, exception faite des agents de l'ACDI qui ont fermement refusé, tant que j'étais au ministère, de présenter leurs rapports par l'entremise de leur ambassadeur; enfin, il y a à peine un an, la décision de consolider le service extérieur—je ne sais pas ce que cela veut dire—décision qui a été immédiatement suivi de la création d'une commission royale d'enquête chargée d'étudier les conditions de travail à l'étranger. C'est reconnaître, à mon avis, que les conditions de travail n'y sont pas des meilleures.

Chacune de ces refontes ou études aux affaires extérieures a été imposée par la direction à la suite de consultations minimales avec les intéressés directs et, ce qui était peut-être pire, avant qu'on ait eu le temps de bien comprendre la refonte précédente et d'en bien roder l'application.

Les différentes réorganisations qui se sont parfois chevauchées et la nouvelle orientation du ministère, ont profondément affecté le moral des agents et du personnel. Ce furent des

années difficiles et bien peu, je suppose, l'oublieront car le premier ministre (M. Trudeau) n'a jamais été convaincu de l'utilité du service extérieur, comme il l'a lui-même avoué dès 1959.

D'autres changements apparaissent maintenant à l'horizon. Le 12 janvier dernier, le premier ministre a annoncé la création de ce qu'il a appelé un «triumvirat» d'égaux devant chapeauter le ministère. Je les décrirais plutôt comme un monstre tricéphale, une monstrueuse créature à trois têtes.

Ce que le premier ministre a révélé aux journalistes ce jour-là nous renseigne bien peu sur les titulaires des diverses casquettes, ni lequel des trois sera plus ou moins égal aux autres. Nous ne savons même pas s'il s'agira de ministres ordinaires ou du ministre d'État. Nous avons eu droit à deux versions dans le hansard, le 27 janvier puis le 3 février. On semble même avoir mentionné de mauvaises désignations dans l'organigramme qu'on a distribué à la conférence de presse du 12 janvier.

Non seulement les désignations sont douteuses, monsieur l'Orateur, mais les tâches également. On a dit à la presse que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures «sera... responsable des relations extérieures du Canada». C'est ce qu'on dit dans les premières pages de la transcription de la conférence de presse. A la page 3 de ce communiqué, il est précisé que cette même responsabilité incombe au nouveau ministre ou ministre d'État des Affaires extérieures, selon le titre qu'il aura. En outre, ainsi qu'en témoigne la page 11 de ce document, le premier ministre confie, en substance, au nouveau ministre ou ministre d'État le soin «d'élaborer une stratégie de nos relations avec les pays étrangers et de définir le rôle du Canada au sein de la francophonie, en Afrique en particulier et ainsi de suite». Qu'advient-il du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan)? Qu'est-il censé faire? Si vous avez du mal, monsieur l'Orateur, à essayer de vous y retrouver entre les ministres, ministres d'État et secrétaires d'État, je vous laisse imaginer la confusion dans laquelle ces trois personnalités peuvent se trouver. Et les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures? De qui relèvent-ils et quel genre de comptes rendent-ils?

● (2205)

Pour couronner le tout, on apprend que le ministère des Affaires extérieures a été doté d'un deuxième monstre tricéphale, un deuxième triumvirat composé de sous-ministres et sous-ministres adjoints. Aucun d'eux n'a jamais servi dans une mission diplomatique à l'étranger. Face à une telle situation, il est donc peu surprenant que le ministère des Affaires extérieures soit plongé dans la plus grande confusion, qu'il ne sache pas où il va, de qui il relève ni s'il est vraiment utile.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) porte un intérêt profond et sincère au service extérieur de notre pays. Je comprends donc qu'il s'intéresse au rapport McDougall et à la récente réorganisation du gouvernement, et ses effets notamment sur le service extérieur.

Le député sait que la Commission royale McDougall a été créée par le premier ministre (M. Trudeau) en tant que chef du gouvernement. C'est donc à lui qu'il appartient ou non de retenir les recommandations de ce rapport et pour l'instant, il n'a pris aucune mesure définitive à cet égard et n'a pas non